

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Les principaux intervenants, tant dans les régions qu'à l'AC, chargés de relever, quantifier et déclarer les passifs devraient étudier la structure hiérarchique et les responsabilités actuelles dans le but de préciser les attentes, de cerner les lacunes et de mettre en œuvre les modifications requises, s'il y a lieu. Plus particulièrement, les gestionnaires devraient chercher des façons de renforcer les liens entre les fonctions comptables dans les régions et le secteur du DPF à l'AC afin d'accroître la fiabilité des contrôles liés aux éléments de passif.</p>	<p>Depuis quelques années, le secteur du DPF dirige une initiative de « préparation aux vérifications ». Une récente validation de la documentation des contrôles pour les crédateurs à la fin de l'exercice (CAFE) et du passif environnemental a permis de noter des lacunes semblables à celles du rapport de vérification interne. Les actions suivantes ont été entreprises pour répondre aux conclusions :</p> <p>L'approche ministérielle consiste à énoncer clairement les responsabilités de tous les intervenants dans les politiques ministérielles.</p> <p>CAFE : Le secteur du DPF a le pouvoir de formuler des politiques en matière financière et revoit actuellement ses politiques et ses procédures sur les crédateurs à la fin de l'exercice en consultation avec les intervenants.</p> <p>Les politiques et les procédures révisées clarifieront les rôles et les responsabilités des intervenants et les attentes quant à la détermination des responsabilités, à la quantification et aux rapports. L'examen sera terminé d'ici la fin du présent</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>État : En cours de préparation</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>La Politique révisée sur les crédateurs à la fin de l'exercice a été approuvée par le DPF et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, à commencer par l'établissement de crédateurs et des charges à payer du ministère en date du 31 mars 2010.</p> <p>Une première discussion avec les régions a eu lieu les 3, 4 et 5 novembre lors de la Conférence des gestionnaires régionaux des Opérations comptables.</p> <p>SVE : En cours</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>exercice.</p> <p>Passif environnemental : Le DPF rencontrera les SMA de Développement économique et terres (DET), des Opérations régionales (OR) et du Bureau du développement du Nord (BDN) pour planifier l'élaboration d'un cadre de contrôle de gestion pour le passif environnemental qui comprendra la mise à jour de la Politique de gestion des sites contaminés d'AINC. Le cadre sera mis au point d'ici le 30 juin 2010, accompagné d'un plan de mise en œuvre.</p> <p>Le cadre de contrôle sera fondé sur les exigences suivantes :</p> <p>Politiques du SCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique sur la gestion des biens immobiliers. <p>Normes et directives du SCT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Norme de rapport sur les biens immobiliers; • Directive sur les éventualités; 	30 juin 2010	<p>Le secteur du DPF collabore avec le Bureau des affaires du Nord et les Affaires indiennes et inuites dans le but de développer un cadre de contrôle pour le passif environnemental. Il est prévu que la conception du cadre de contrôle sera terminée à la fin d'avril 2010.</p> <p>Nous collaborerons également avec le Bureau des affaires du Nord et les Affaires indiennes et inuites pour déployer le cadre de contrôle du passif environnemental dans toutes les régions. Lorsqu'il sera mis en oeuvre, ce cadre réglera les problèmes de présentation de rapports sur le passif environnemental.</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation et comptabilisation des responsabilités associées aux sites contaminés. <p>Normes comptables du SCT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Norme comptable 3.6 - Conseil du Trésor – Éventualités. <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux - Document d'orientation sur les coûts admissibles. <p>SAEA</p> <ul style="list-style-type: none"> • ICCA PS 3200; responsabilités; • CCA PS 3300 : Passifs éventuels. <p>Les relations hiérarchiques et la communication des rôles et des responsabilités entre les régions et l'AC ont été déterminées dans le cadre de l'évaluation d'octobre 2008 des politiques et des programmes visant les sites contaminés d'AINC, par exemple les problèmes du Programme de gestion des sites contaminés (GSC) des Affaires indiennes et inuites (AI). Le programme</p>	31 mars 2010	<p>État : Accuse un retard par rapport à l'échéancier</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>L'examen du programme a été entrepris et la Direction de l'environnement s'attend à recevoir un rapport au plus tard le <u>30 juin 2010</u>.</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	de GSC des AIJ entreprend actuellement un examen du programme pour améliorer son rendement et sa gestion et régler les problèmes avant le prochain renouvellement.		
2. A. Le Programme des sites contaminés du Nord (PSCN) de l'Organisation des affaires du Nord et le Programme de gestion des sites contaminés (GSC) du secteur d'activité des Affaires indiennes et inuites (AIJ) devraient préciser clairement les compétences et l'expérience nécessaires en regard des responsabilités qui incombent aux régions dans le domaine du passif. En collaboration avec les équipes de direction régionales, des séances de formation, du matériel et d'autres outils devraient être élaborés et mis en œuvre dans les régions afin de s'assurer que les employés régionaux comprennent bien les politiques et les règlements qui s'appliquent (passif environnemental).	<p>Le Programme des sites contaminés tiendra une séance de formation pour tout le personnel sur les politiques et règlements applicables concernant le passif environnemental lors de la prochaine réunion des gestionnaires de projets (3 au 5 novembre). À la suite de cette séance de formation, la procédure ministérielle de comptabilisation des coûts et des passifs du PSC sera actualisée pour s'assurer que les gestionnaires de projets régionaux comprennent la nécessité d'offrir le soutien justifié et documenté de façon appropriée des estimations des coûts qui sont incluses dans le rapport sur les passifs grâce à l'exercice annuel de rédaction des plans de travail détaillés. Ces PTD sont approuvés par les directeurs généraux régionaux.</p> <p>L'information sur les politiques et règlements applicables concernant le</p>	31 mars 2010	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>Il y a eu une séance de formation lors de la réunion des gestionnaires de projets en novembre 2009 à Victoria, en C.-B. Les participants ont manifesté un très grand intérêt et un atelier sur le passif environnemental est prévu en 2010-2011 pour former davantage les gestionnaires de projets.</p> <p>La procédure ministérielle pour la comptabilisation des coûts et du passif n'a pas encore été actualisée. Ceci est dû au fait que le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a pas terminé la rédaction de son document d'orientation en appui à la Directive sur les éventualités. Un premier avant-projet a été distribué en septembre 2009, mais il n'a jamais été terminé. Le programme attendra que le SCT publie son document d'orientation avant d'actualiser la</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>passif environnemental sera intégrée à la formation d'orientation préparée actuellement pour tous les nouveaux employés du programme à l'AC et dans les régions.</p> <p>Le programme de GSC des AII déterminera les compétences et l'expérience requises pour les responsabilités associées aux passifs dans les régions et à l'AC. Les modules du régime d'apprentissage en environnement seront mis à jour pour refléter ces exigences, ou un nouveau module sera développé pour offrir au personnel régional et de l'AC la formation requise.</p>	30 septembre 2010	<p>procédure ministérielle. Le SCT n'a pas indiqué à quel moment le document d'orientation serait terminé. La date à laquelle cette tâche sera terminée ne peut donc pas être déterminée.</p> <p>La documentation relative à l'orientation est terminée et a été approuvée par le Comité des directeurs des sites contaminés du Nord le 6 avril 2010.</p> <p>Le développement ou les modifications de l'ERE seront assujettis à la disponibilité des ressources ou au changement décroissant des priorités sectorielles.</p> <p>SVE : Fermer</p>
2. B. La Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats devrait préciser clairement les compétences et l'expérience nécessaires en regard des responsabilités qui incombent aux régions dans le domaine du passif. En collaboration avec les équipes de gestion régionales, des	<p>La Direction du DPF croit que le profil de compétences de l'agent financier (AF) et les exigences en matière d'études des AF combinés à des politiques et des outils adéquats sont suffisants pour le passif environnemental.</p> <p>En ce qui concerne les outils et la documentation pour les CAFÉ, la Direction de la comptabilité ministérielle</p>	31 mars 2010	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>La Politique révisée sur les crédateurs à la fin de l'exercice a été approuvée par le DPF et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, à commencer par l'établissement de crédateurs et des charges à</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>séances de formation, du matériel et d'autres outils devraient être élaborés et mis en œuvre dans les régions afin de s'assurer que les employés régionaux comprennent bien les politiques et les règlements qui s'appliquent (comptes créditeurs et charges à payer).</p>	<p>et de la déclaration des résultats, en consultation avec les gestionnaires régionaux des Opérations comptables, a mis au point une liste de vérification normalisée ainsi que des procédures détaillées pour la vérification de tous les types de CAFE (F&E, salaires et S&C). La politique et les procédures viseront également les exigences pour les CAFE qui sont reportés des exercices antérieurs. Ces éléments seront inclus dans la politique révisée et dans les procédures de fin d'année distribuées aux régions.</p> <p>Lorsque cela sera terminé, la formation sera offerte aux régions au moyen de présentations sur les nouvelles politiques et procédures.</p>		<p>payer du ministère en date du 31 mars 2010. La politique révisée tient compte des recommandations de la vérification.</p> <p>SVE : Fermer</p>
<p>3. En plus de fournir le calendrier et les procédures de fin d'exercice, la DCMDR devrait veiller à ce que les régions aient une formation adéquate et une bonne compréhension des rôles et des responsabilités qui sont liés aux CAFE reportés à la fin de l'exercice. Les directives et la formation supplémentaires devraient clairement définir les</p>	<p>En ce qui concerne les outils et la documentation pour les CAFE, la Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats, en consultation avec les gestionnaires régionaux des Opérations comptables, a mis au point une liste de vérification normalisée ainsi que des procédures détaillées pour la vérification de tous les types de CAFE (F&E, salaires et S&C). La politique et les procédures viseront</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 : La Direction du DPF croit que le profil de compétences de l'agent financier (AF) et les exigences en matière d'études des AF, combinés à des politiques et des outils adéquats, sont suffisants pour le passif environnemental.</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>attentes à l'égard des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normes relatives à la documentation requise pour étayer un solde de CAFE; - documentation requise pour étayer l'examen et l'approbation des soldes reportés par les gestionnaires de centres de responsabilités; et - normes minimales relatives au suivi des soldes de CAFE qui peuvent représenter un encaissement ou un solde non grevé au cours de l'exercice. 	<p>également les exigences pour les CAFE qui sont reportés des exercices antérieurs. Ces éléments seront inclus dans la politique révisée et dans les procédures de fin d'année distribuées aux régions.</p> <p>Lorsque cela sera terminé, la formation sera offerte aux régions au moyen de présentations sur les nouvelles politiques et procédures.</p>	31 mars 2010	<p>La Politique révisée sur les créditeurs à la fin de l'exercice a été approuvée par le DPF et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, à commencer par l'établissement de créditeurs et des charges à payer du ministère en date du 31 mars 2010. La politique révisée tient compte des recommandations de la vérification.</p> <p>La formation sur la nouvelle politique et les nouvelles procédures a été offerte le 26 mars.</p> <p>SVE : Fermer</p>
<p>4. La DCMDR devrait clairement définir les rôles et responsabilités de la Direction des opérations comptables et de la Direction des paiements de transfert relativement à la vérification des CAFE afin de s'assurer que les évaluations sont raisonnables, accompagnées des pièces justificatives appropriées et conformes aux politiques du SCT et d'AINC avant d'être transmises à l'administration centrale.</p>	<p>Des discussions avec les régions sur les rôles et responsabilités associés aux CAFE auront lieu les 3, 4 et 5 novembre lors de la Conférence des gestionnaires régionaux des Opérations comptables. Les rôles et les responsabilités convenus après ces consultations seront inclus dans les politiques et procédures révisées.</p>	31 mars 2010	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>Les discussions avec les régions sur les rôles et les responsabilités reliés au CAFE ont eu lieu du 3 au 5 novembre.</p> <p>La Politique révisée sur les créditeurs à la fin de l'exercice a été approuvée par le DPF et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, à commencer par l'établissement de créditeurs et des charges à payer du ministère en date du 31 mars 2010. La</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			politique révisée tient compte des recommandations de la vérification. SVE : Fermer
5. La DCMDR devrait mener des contrôles de la qualité dans le cadre de la compilation des soldes de CAFE déclarés par les régions à la fin de l'exercice. Elle devrait vérifier la vraisemblance des montants comptabilisés et soumettre les éléments inhabituels à un suivi.	<p>En collaboration avec les Services comptables régionaux, la Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats entreprendra un examen des soldes des CAFE et un examen de l'assurance de la qualité sur un échantillon.</p> <p>Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats mettra au point et en œuvre une analyse et un examen formels des soldes des CAFE chaque année.</p>	<p>31 mars 2010</p> <p>30 septembre 2010</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 : À l'automne 2009, dans le cadre de ses efforts de contrôle continu, la Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats (DCMDR) a sélectionné un échantillon des créiteurs à la fin de l'exercice (CAFE) de chaque région afin d'évaluer leur conformité à la politique du Conseil du Trésor en matière de CAFE. Pour répondre aux exigences de présentation de rapports sur les créiteurs à la fin de l'exercice, la DCMDR a fourni de meilleures directives sur les CAFE dans ses instructions de fin d'exercice. Ces directives sont conformes à la nouvelle politique en matière de CAFE. De plus, en collaboration avec les services de comptabilité régionaux, la DCMDR effectue présentement un examen de tous les CAFE en suspens afin de s'assurer que ces passifs seront réglés d'ici la fin de l'exercice ou, s'ils sont admissibles à être reportés à l'exercice ultérieur, qu'ils sont adéquatement appuyés. Jusqu'à présent, les anciens soldes des CAFE seront réduits de plusieurs millions de dollars.</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			SVE : Fermer
<p>6. Toutes les régions devraient mettre en œuvre une approche officielle, documentée et axée sur le risque pour identifier et évaluer les sites pouvant être contaminés. Dans la mesure où des contraintes budgétaires de ressources humaines entravent l'identification et l'évaluation des sites contaminés en temps utile, les gestionnaires devraient chercher d'autres solutions, notamment le partage des ressources entre plusieurs régions.</p>	<p>La définition du Conseil du Trésor d'un site contaminé est celle d'un site où il y a eu des substances à des concentrations (1) au-dessus des niveaux naturels qui posent ou peuvent poser un danger immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement, ou (2) qui dépassent les niveaux précisés dans les politiques et les règlements. Chaque site contaminé est classé à l'aide du Système de classification national du CCME, une évaluation scientifique axée sur le risque, pour permettre au programme d'établir les priorités des sites.</p> <p>Les bureaux régionaux du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest produiront un plan d'action relatif à l'évaluation des sites contaminés afin de documenter l'approche du programme pour aborder l'évaluation des autres sites suspects tout en tenant compte du besoin de ressources, du nombre de sites et des endroits éloignés. Le plan d'évaluation du Yukon est dicté par l'Accord sur le transfert de responsabilités au Yukon qui</p>	31 janvier 2010	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>La région des TNO a terminé récemment un plan à long terme pour la gestion de ses sites contaminés, y compris l'évaluation des sites soupçonnés d'être contaminés.</p> <p>Le Nunavut a déjà mis en place un tel plan au cours des dernières années et le met à jour annuellement.</p> <p>Ces plans à long terme sont échangés entre les régions.</p> <p>Chaque région présente un rapport trimestriel à l'AC sur les progrès accomplis en regard de l'évaluation des sites.</p> <p>SVE : Fermer</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003.</p> <p>Les directeurs régionaux rendront compte chaque année des progrès en regard de leur plan d'évaluation des sites.</p> <p>Le programme de GSC des AII n'a pas actuellement une approche nationale uniforme, documentée et axée sur les risques pour identifier les sites éventuellement contaminés. On mettra au point cette approche dans le cadre du renouvellement du programme de GSC durant l'exercice 2010-2011.</p> <p>L'administration centrale entreprend un examen du programme de GSC des AII en partenariat avec le personnel régional. L'examen visera la question de l'uniformité de la documentation et des données collectées dans les activités de gestion des sites contaminés de tout le pays. Il établira également des objectifs clairs afin de faciliter l'évaluation et la décontamination en temps opportun des sites et mettra en œuvre des indicateurs de rendement pour évaluer les progrès.</p>	31 mars 2010	<p>État : En cours de préparation En date du 31/03/2010 :</p> <p>Le programme de GSC des AII adopte actuellement une approche axée sur les risques à l'égard de l'évaluation et de la décontamination des sites contaminés dans le cadre du processus de financement du PASC. Les sites contaminés sont classés à l'aide du Système de classification national du CCME qui catégorise les sites contaminés en fonction du risque à la santé humaine et à l'environnement. Les sites contaminés sont ensuite gérés selon les priorités.</p> <p>L'examen du programme a été entrepris et il est prévu que la Direction de l'environnement recevra un rapport au plus tard le 30 juin 2010.</p> <p>SVE : En cours</p>
7. Le Programme des sites contaminés (AC) devrait préparer des protocoles clairs sur les	Le PSC travaille en étroite collaboration avec des ingénieurs indépendants pour examiner tous les grands projets visant	30 juin 2010	État : En cours de préparation

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>évaluations de coûts et les transmettre aux régions. Tous les articles inclus dans une évaluation de coûts devraient être appuyés par des pièces justificatives (p. ex. attribution indépendante du site, soumission, coûts normaux dans l'industrie). La justification de l'approche de décontamination privilégiée devrait être décrite et documentée de manière à établir un lien entre l'approche privilégiée et le passif prévu et l'évaluation indépendante réalisée.</p>	<p>les sites contaminés, y compris l'examen de la sélection d'une approche de décontamination et des estimations des coûts connexes. Le guide d'estimation des coûts du PSC comprend également une section sur l'information requise pour soutenir les estimations qui guideront les gestionnaires des projets. Une nouvelle base de données est développée pour stocker toute l'information relative aux coûts. Tous les rapports sur les études et les options de fermeture sont sauvegardés actuellement dans Collaboration et sa mise en œuvre complète est prévue au cours du prochain exercice.</p> <p>Le programme de GSC des AI examinera les pratiques de documentation actuelles pour les estimations des coûts dans les régions et le Nord afin de déterminer la faisabilité de l'élaboration de protocoles de documentation nationaux. Des consultations avec le personnel régional et du Nord auront lieu pour déterminer les méthodes les plus appropriées pour établir les protocoles de documentation.</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>Le travail dans le cadre de grands projets dans le Nord nécessite la présence d'ingénieurs indépendants de façon permanente durant l'évaluation, la préparation d'un plan de décontamination et, finalement, sa mise en œuvre.</p> <p>Les documents pertinents sont au premier plan de l'exercice annuel d'inscription du passif environnemental du programme dans les comptes publics. Un comptable agréé est embauché chaque année pour aider à réaliser cet exercice en validant les estimations de coûts qui sont fournies par les bureaux régionaux.</p> <p>La base de données est toujours en développement et un produit rigoureux sera disponible au cours du premier trimestre de l'exercice.</p> <p>On continue d'utiliser Collaboration pour l'échange de la documentation entre les régions et l'AC.</p> <p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 :</p> <p>L'examen de la documentation n'a pas encore commencé, mais on prévoit qu'il sera terminé d'ici</p>

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			le 30 septembre 2010 . SVE : Aucun commentaire à ce moment-ci
8. Le processus utilisé pour modifier les évaluations de coûts présentées par les régions devrait prévoir la participation du personnel régional ayant aidé à préparer ces évaluations.	Les estimations des coûts sont préparées par les gestionnaires des projets régionaux et approuvées par le directeur régional et le directeur général régional grâce au processus des plans de travail détaillés. Lorsqu'un ajustement est apporté l'année suivante, le même processus d'approbation s'applique La procédure de comptabilisation des coûts et des passifs du Programme des sites contaminés sera révisée pour inclure l'exigence de l'approbation du rapport final sur les passifs par le Comité des directeurs avant sa présentation.	À déterminer (selon le document d'orientation final du SCT)	État : En cours de préparation Mise à jour/justification : En date du 31/03/2010 : Le processus du Plan de travail détaillé (PTD) continue d'être la source principale d'information pour obtenir une première estimation des coûts pour la durée d'un projet. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un comptable agréé est embauché tous les ans pour faire une recherche plus poussée sur la validité de ces données financières. Comme la procédure ministérielle de comptabilisation des coûts et des passifs n'a pas encore été actualisée ni terminée, l'exigence d'approbation par le Comité des directeurs n'a pas encore été mise en oeuvre. SVE : En cours
9. La DGGRL devrait examiner tous les dossiers sur les litiges afin de s'assurer qu'ils respectent les	La DGGRL, de concert avec le ministère de la Justice, examinera tous les montants estimatifs pour chaque réclamation, afin d'évaluer qu'elle est	Deuxième trimestre de l'exercice 2009-2010	État : Terminé Mise à jour/justification :

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – EN DATE DU 31MARS 2010**

DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES			
VÉRIFICATION DU PASSIF (200730) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 08/12/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
exigences actuelles sur les documents justificatifs qui ont été énoncées dans les politiques pertinentes du SCT et d'AINC.	<p>soutenue par la documentation appropriée.</p> <p>En outre, l'accent portera sur la compréhension des critères d'évaluation du résultat de chaque réclamation. Cette mesure devrait renforcer l'exactitude du rapport sur la probabilité que les réclamations se concrétisent.</p>		<p>En date du 31/03/2010 : La DGGRL, de concert avec le ministère de la Justice, a examiné tous les montants estimatifs pour chaque réclamation, afin d'évaluer qu'elle est soutenue par la documentation appropriée.</p> <p>En outre, l'accent portera sur la compréhension des critères d'évaluation du résultat de chaque réclamation. Cette mesure devrait renforcer l'exactitude du rapport sur la probabilité que les réclamations se concrétisent.</p> <p>SVE : Fermer</p>